

# Barèmes des honoraires au 1<sup>er</sup> avril 2017 Transactions dans l'ancien

Tranches prix de vente		Honoraires TTC Forfait jusque 160 000 € et au-delà, %	
De	à	Honoraires vendeur	Honoraires acquéreur
0 €	30 000 €	1 500 €	1 500 €
30 001 €	60 000 €	2 500 €	2 500 €
60 001 €	100 000 €	4 500 €	4 500 €
100 001 €	160 000 €	5 000 €	5 000 €
160 001 €	500 000 €	3,30 %	3,30 %
500 001 €	1 000 000 €	3 %	3 %
1 000 001 €	3 000 000 €	2,50 %	2,50 %
3 000 001 €	5 000 000 €	2,25 %	2,25 %
5 000 001 €	et delà	2 %	2 %
<i>Estimation écrite, forfait de 250 TTC</i>			

*Pour les viagers, 6%ttc de la valeur vénale du bien avec un minimum de 9000€ttc, à la charges exclusive de l'acquéreur.*

**Les honoraires sont payables par moitié entre le vendeur et l'acquéreur**

***En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.***

**ORPI ACTION IMMOBILIER CANNES 2 rue Félix Faure 06400 CANNES**

Sarl au capital de 7 500 Euros / RCS Cannes 477 994 537 Carte professionnelle T n°CPI 0605 2016 000 004 770 délivrée par la CCI NICE-Côte d'Azur.  
Garantie financière GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS ...

**Honoraires au 1<sup>er</sup> avril 2017**

La délivrance d'une note est obligatoire.